



Intervention de Pierre FACON,  
Conseiller Général de Neuilly-Plaisance

Séance plénière du Conseil Général  
de la Seine-Saint-Denis du 14 octobre 2003

BILAN D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT

Monsieur le Préfet,

La CDES (Commission Départementale de l'Education Spéciale) a pour vocation d'orienter les enfants handicapés ou déficients vers des structures adaptées. Cette mission se réalise cependant dans des conditions actuellement intolérables pour les parents concernés, certains attendant plusieurs années avant d'obtenir des notifications d'établissements. Les parents sont ainsi livrés à eux mêmes, ajoutant l'anxiété à la douleur d'avoir un enfant différent. Les parents doivent ainsi contacter des établissements avant que la CDES ne prenne même le dossier en main. J'ai pu lire qu'un audit de fonctionnement ainsi qu'un plan de réorganisation de cette CDES était prévu par l'inspection académique.

Il me semble très important de revoir le fonctionnement de cette structure, d'améliorer le passage de l'information entre les services. Il me semble aussi essentiel que les propositions de structures faites aux parents puissent inclure des solutions dans le secteur privé. Pouvez-vous me donner, Monsieur le préfet, plus d'informations sur cette réorganisation prévue de la CDES ainsi que sur les conditions de réalisation de cet audit ?

Notre département est traversé par plusieurs lignes à très haute tension (Rosny, Neuilly-Plaisance, Neuilly Sur Marne, etc.), ces installations dégradant l'environnement et étant sujettes à questionnements relatifs à la santé.

Avec la fréquence de plus en plus grande de tempêtes et de périodes caniculaires liées au réchauffement climatique, conditions pouvant entraîner de grands dommages aux installations, est-ce que l'enfouissement des lignes existantes dans les milieux très urbanisés tels que notre département est un axe de réflexion actuelle ?

Je vous remercie.

**Pierre FACON à votre écoute :**

**Adresse postale :** Pierre FACON - Groupe UMP/LNC/DVD - Conseil Général - BP 193 - 93003 Bobigny Cedex

**Adresse Bureaux :** Hôtel du Département - esplanade Jean Moulin - 93000 Bobigny

**Téléphone :** 01 43 93 93 42 **Télécopie :** 01 43 93 92 53 **Mobile :** 06 75 24 67 54

**Site :** <http://www.pierre-facon.fr> **Blog :** <http://www.pierre-facon.fr/blog>

**Courriel :** [contact@pierre-facon.fr](mailto:contact@pierre-facon.fr)

